

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE de l'ESPE

Séance du Mercredi 16 janvier 2019 à 13h30

Le Conseil d'École de l'ÉSPÉ de Franche-Comté s'est réuni le mercredi 16 janvier 2019 à 13h30 au siège de l'ÉSPÉ – 57 avenue de Montjoux à Besançon sous la présidence de Monsieur Frédéric Muyard, représentant le Président de l'Université de Franche-Comté, suite au renouvellement complet du Conseil d'École.

Etaient présents ou représentés :	Etaient excusés	Etaient absents
Représentants des personnels de l'ÉSPÉ Pascal LECROART, procuration à D.Pasco Denis PASCO Emilie SAUNIER Fabien KNITTEL Sylvie GUYON, procuration à M.Laugier Matthieu LAUGIER Myriam PRETOT Laurent BARATO Sylvie MAREY Patrick CHATOT Agathe MAITREJEAN Louis BARDOT Clémentine VUILLOT Antoine VOYNNET		
Représentants de l'UNIVERSITE : Fabrice BOUQUET Laurent RICQ, procuration à F.Muyard Oumhanie LEGEARD, procuration à F.Bévalot Frédéric MUYARD Catherine TIRVAUDEY, procuration à F.Muyard	Nicolas TORDI	
Représentants du RECTORAT : Françoise BEVALOT Mahdi TAMENE Séverine VANAUTRYVE, procuration à D.Thellier Nadine VIESTE Julien ROCHE Didier THELLIER		
Représentants des Collectivités Territoriales :	Virginie CHAVEY Eric KOEBERLE	
Personnalités extérieures à titre personnel : Elsa LANG RIPERT, procuration à F.Bévalot Deniz GYGER-GASPOZ		
Personnes invitées : Catherine CAILLE-CATTIN, directrice de l'ÉSPÉ Arnaud MOULY, directeur des études de l'ÉSPÉ Philippe CAUSSIN, responsable administratif Romain CARRÉ, responsable administratif adjoint Nathalie ROGGY, secrétaire de direction		

Le quorum étant atteint, le représentant du Président de l'Université, Monsieur Frédéric Muyard ouvre la séance à 13h30 et remercie les membres présents.

Il rappelle l'ordre du jour :

- 1/ Approbation des comptes-rendus des Conseils d'école du 25 septembre 2018 et du 14 décembre 2018
- 2 / Election du ou de la Président.e du Conseil d'école parmi les membres désignés par le Recteur
- 3/ Projet « *Classe laboratoire - Open Learning Lab* » retenu par le Comité Scientifique d'Evaluation de RITM-BFC
- 4/ Questions diverses

Frédéric Muyard présente 2 nouveaux membres de ce conseil :

- Deniz Gyger-Gaspoz, personnalité élue par le conseil d'école du 14 décembre dernier
- Virginie Chavez, vice-présidente du département du Doubs en charge des collèges, reconduite par le Conseil Départemental du Doubs, excusée ce jour.

Il annonce 3 questions diverses à aborder en fin de conseil.

1/ Approbation des comptes-rendus des Conseils d'école du 25 septembre 2018 et du 14 décembre 2018

Compte-rendu du 25 septembre 2018 :

Monsieur Pascal Lécroart a fait part d'une demande de modifications au compte-rendu du 25 septembre 2018, concernant les sections CNU du poste de la campagne d'emploi 2019. Ces modifications sont jointes au PV.

Denis Pasco attire l'attention sur le fait que la fiche de poste transmise comporte une erreur : sections CNU 9^{ème} et 7^{ème} alors que les sections souhaitées étaient 9^{ème} et 70^{ème}.

Le CA du 10 juillet 2018 a retenu la section 70.

La correction sera demandée au service central RH avant de paraître sur les sites ministériels.

Vote de ce compte-rendu :

17 voix pour, 10 abstentions

Compte-rendu du 14 décembre 2018 : sans remarque particulière, ce compte-rendu est mis au vote :

Vote de ce compte-rendu :

19 voix pour, 8 abstentions

Les 2 comptes-rendus seront donc déposés sur l'ENT à disposition du personnel.

A la suite de ce vote, Monsieur Knittel, à titre d'information, demande des précisions sur le recrutement par contrat sur un poste vacant (départ en retraite au 1^{er} octobre). Une erreur de transcription dans le PV créant une confusion sur le type de contrat, il interroge notamment sur les conditions de recrutement d'un CDI. Madame Caille-Cattin corrige l'erreur glissée dans le PV du 25 septembre 2018, le contrat est bien un CDD et non un CDI, retrace les démarches faites pour qu'une solution soit trouvée et la charge d'enseignement TICE ainsi assurée, et rappelle la procédure pour ce type de recrutement. Le CDD ne vaut que pour l'année universitaire.

2 / Election du ou de la Président.e du Conseil d'école parmi les membres désignés par le Recteur

Françoise Bévalot propose sa candidature et explique ses motivations et se présente aux nouveaux membres du conseil d'école.

Vote pour l'élection de F.Bévalot :

21 voix pour, 3 blancs, 3 contre

Françoise Bévalot prend la présidence du Conseil d'école.

Avant d'aborder la suite de l'ordre du jour prévu pour le Conseil, elle propose de laisser la parole aux étudiants qui ont sollicité en début de conseil. Louis Bardot décrit la situation de mal-être que vivent certains étudiants des différents sites. Plusieurs causes sont identifiées : charge de travail, délai très courts pour le rendu de certains travaux, manque d'informations sur les modalités de contrôle des connaissances, processus de titularisation des EFS 2nd degré.

Catherine Caille-Cattin précise le rôle des responsables de parcours et responsables de site pour les MEEF PE, notamment pour l'information en direction des étudiants et de l'équipe pédagogique et rappelle que les MCC sont consultables en ligne.

Attentifs à l'intervention des représentants étudiants faisant part de l'inquiétude ressentie lors de la visite d'inspection perçue parfois comme étape décisive pour la titularisation, plusieurs membres du conseil ou de la direction de l'École rappellent le processus de titularisation. Christophe Tourneux explique notamment, que si cette visite intervient parfois plus tôt, ce n'est qu'un problème de planning ; il précise que si celle-ci intervient à la fin elle est encore plus ressentie comme une visite d'inspection, précisant que l'avis de l'inspecteur ne compte que pour 1/3 de l'avis final de titularisation (les 2 autres tiers étant l'avis de la direction de l'ÉSPÉ et l'avis du chef d'établissement).

Denis Pasco propose la conception d'un livret des formateurs, principalement destiné aux intervenants extérieurs. Il est important aussi que les formateurs se consultent afin d'harmoniser leur contenu de formation. Catherine Caille-Cattin explique qu'un guide des études existe, mais n'est pas toujours respecté, la difficulté accentuée par le changement régulier des maquettes. Elle propose à Denis Pasco de réunir un groupe de travail pour concevoir ce guide.

Denis Pasco répond que cette responsabilité incombe au directeur des études.

Emilie Saunier rappelle la notion de liberté pédagogique, s'inscrivant dans un cadre à bien redéfinir afin de clarifier quelques points importants.

Françoise Bévalot propose qu'une réunion de travail entre le directeur des études et les représentants des étudiants se tienne à l'issue du Conseil d'École pour définir les actions à mettre en œuvre pour prendre en considération les doléances ainsi remontées.

3/ Projet « *Classe laboratoire - Open Learning Lab* » retenu par le Comité Scientifique d'Evaluation de RITM-BFC

Arnaud Mouly présente ce projet retenu dans le cadre de RITM-BFC (Réussir – Innover – Transformer – Mobiliser en Bourgogne Franche-Comté dispositif PIA porté par l'UBFC (Comue). Les acteurs sont aussi bien UFC que UB (voir descriptif dans le diaporama joint à ce compte-rendu).

L'ambition générale est de faire émerger de nouvelles pratiques pédagogiques, d'évaluer scientifiquement les actions avec l'appui de la recherche et de disséminer les pratiques pédagogiques à l'échelle d'une composante, d'un établissement, du site BFC et au niveau national.

Au niveau de l'ÉSPÉ, le projet a été rédigé par Branka Rupic. Le financement s'étale sur 10 ans, pour une somme de 10 000 €uros.

4/ Questions diverses

1^{ère} question d'Arnaud Mouly :

L'apprentissage par projet : "- mise en place d'une commission de validation, de suivi et d'évaluation de l'apprentissage par projet (charte CFVU 16/09/2014)"

Arnaud Mouly présente une charte de l'apprentissage par projet définie par l'Université de FC en 2014, ainsi qu'un document de cadrage proposé par l'ÉSPÉ de FC.

Ce type d'apprentissage, pouvant faire partie des principes d'innovation pédagogique, doit rentrer dans un cadre bien défini et précis. L'objectif étant de permettre aux étudiants d'être au clair face aux enseignements reçus, et aux enseignants de continuer à choisir leur modalité d'enseignements sans trop complexifier la tâche.

Ce document de base a pour objectif d'ouvrir le débat.

Fabien Knittel soulève cependant le fait que durant la formation de M1, la charge est tellement importante, qu'elle ne laisse à aucun moment le temps pour l'expérimentation dans le domaine de l'apprentissage.

Frédéric Muyard ajoute qu'en tant que futurs enseignants, il serait pourtant judicieux d'initier les étudiants à de nouvelles pratiques d'enseignement.

Nadine Vieste, responsable du CAPE, partenaire de l'école, précise que la notion de projet permet d'impliquer les étudiants et les stagiaires dans leur processus d'apprentissage et permet de les rendre davantage acteurs de leur propre formation.

Denis Pasco souhaite que le cadrage soit adapté à des enseignants de sciences de l'éducation et non de sciences ce qui ne représentent pas les même enseignements.

Ce type d'enseignement est très exigeant pour les enseignants qui le pratiquent.

Denis Pasco se propose pour accompagner les collègues qui souhaiteraient développer la pédagogie du projet à l'ESPÉ.

2^{ème} question diverse / information d'Arnaud Mouly :

A la demande du ministère la création d'un Diplôme Universitaire en Numérique et Systèmes Informatiques. Arnaud Mouly présente un document de base sur ce DIU : Diplôme Inter-Universitaire, en partenariat avec l'Université et l'ÉSPÉ de Bourgogne.

Au niveau local ce dossier est porté par Françoise Greffier de l'Université de FC. Ce DIU permettrait de former une cinquantaine d'enseignants pour les accompagner dans la réforme du lycée à la rentrée prochaine. Il ne durera qu'une année puisqu'il sera remplacé ensuite par un CAPES Numérique et science informatique.

Sa durée prévisionnelle est de 125 h, soit 3 semaines sur ce 2^{ème} semestre et 2 semaines en début d'année scolaire prochaine.

3^{ème} question de Sylvie Guyon et Matthieu Laugier :

- A la date du conseil d'école, quelles sont les informations de la direction sur la réforme des ESPE en cours ?
- Quelle est la position des représentants du conseil d'école sur les conséquences de cette réforme pour l'Espé de Franche-Comté ?

Ces sujets ne pouvant être débattus à travers un simple point d'ordre du jour, Françoise Bévalot propose de réunir tous les acteurs afin d'échanger largement sur ces questions puis de réfléchir entre conseillers pour formuler les interrogations et remarques du conseil. Cette réunion est programmée pour le **Mercredi 30 janvier à 14h00** à l'ÉSPÉ. Cette date permettra de remettre la contribution du conseil à Monsieur le Recteur avant la rencontre qu'il accorde à des personnels de l'Espé, le 1^{er} février.

La Présidente du Conseil d'école
De l'ÉSPÉ de Franche-Comté



Françoise BÉVALOT